



L'Écho du SYMSEM

ATTENTION!

A partir du 1er JANVIER
2017

changement des horaires
de déchèteries



LE MOT DU PRÉSIDENT

Les fusions de Communautés de communes rendues obligatoires par la Loi Notre ont modifié le périmètre d'intervention du SYMSEM pour la collecte des ordures ménagères et la gestion des déchèteries. (fusion de la Communauté de communes de Saulx et Bruxenelle avec la Communauté de communes de Champagne et Saulx, adhésion au Symsem de la Communauté de communes de l'Argonne Champenoise, intégration des communes de Courtisols, Poix et Somme Vesle à la Communauté de communes de la Moivre à la Coole).

Au premier janvier 2017, le territoire d'intervention du Symsem comptera 161 communes pour une population de 42 500 habitants.

Les élus du Conseil syndical et les collaborateurs du syndicat agissent pour que le service rendu tant au niveau de la collecte des ordures ménagères que de la gestion des déchèteries soit le meilleur mais aussi le moins onéreux possible pour les habitants.

Au fil du temps, les apports en déchèterie sont de plus en plus valorisés: Les D3E(frigidaires, télé, appareils ménagers, ordinateurs...), le bois, le mobilier, les vêtements, chaussures et sacs en cuir, les déchets verts, les lampes, les piles, les cartons, la ferraille....

On ne peut que se féliciter d'agir pour laisser à nos enfants un territoire moins pollué.

Les ordures ménagères bien triées, (sacs jaunes), permettent de récupérer aluminium, acier, bouteilles et flacons en plastique, papiers journaux, dont les recettes des ventes et les soutiens des éco organismes (915 000 € pour l'année 2015) contribuent à diminuer le coût du service.

Le reste des ordures ménagères est incinéré dans l'usine de La Veuve et a permis de produire, en 2015, 51018 MWh, soit l'équivalent de la consommation en électricité de plus de 25000 habitants.

Le verre en apport volontaire se recycle à l'infini.

Le coût du service dépend cependant, en tout premier lieu de chacun de nous, les erreurs de tri mais surtout l'absence chez certains de ce geste citoyen qui consiste à trier sont responsables d'une part importante de la contribution financière demandée en paiement du prix du service (une bouteille en verre dans les ordures ménagères coûte 0,30 € au syndicat).

Avec moins de 195 kg d'OM par habitant, pour une moyenne départementale de plus de 225 kg le SYMSEM se classe aux premiers rangs des organisateurs de collecte et au tout premier rang pour le coût du service. Encore mieux trier pour moins payer, ensemble nous devrions y arriver.

Bonne année 2017.

R. SCHULLER



UN NOUVEAU PÉRIMÈTRE

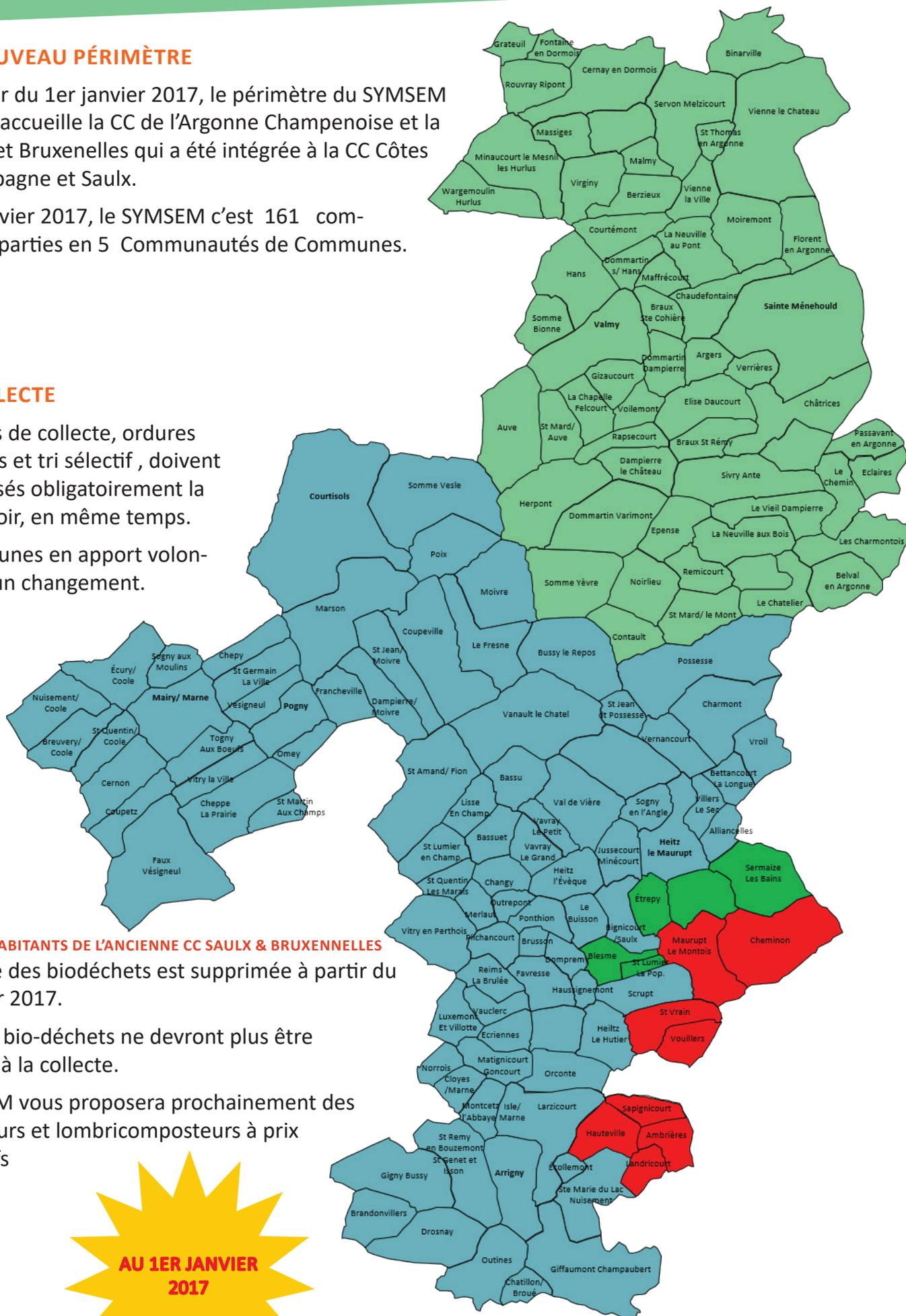
À compter du 1er janvier 2017, le périmètre du SYMSEM évolue. Il accueille la CC de l'Argonne Champenoise et la CC Saulx et Bruxenelles qui a été intégrée à la CC Côtes de Champagne et Saulx.

Au 1^{er} Janvier 2017, le SYMSEM c'est 161 communes réparties en 5 Communautés de Communes.

LA COLLECTE

Les modes de collecte, ordures ménagères et tri sélectif, doivent être déposés obligatoirement la veille au soir, en même temps.

Les communes en apport volontaire: aucun changement.



POUR LES HABITANTS DE L'ANCIENNE CC SAULX & BRUXENELLES

La collecte des biodéchets est supprimée à partir du 1er janvier 2017.

Les bacs à bio-déchets ne devront plus être présentés à la collecte.

Le SYMSEM vous proposera prochainement des composteurs et lombricomposteurs à prix compétitifs



LES DÉCHÈTERIES

Le SYMSEM dispose d'un réseau de 12 déchèteries réparties sur l'ensemble de son territoire afin de répondre aux besoins des usagers. L'ensemble des déchèteries est accessible à tous les habitants du territoire du SYMSEM.

En raison de l'augmentation du périmètre, il y a des modifications des horaires de déchèteries en 2017.

LES NOUVEAUX HORAIRES DE DÉCHÈTERIES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ARRIGNY		14:00-18:00		9:00-12:00		9:00-12:30
COURTISOLS		14:00-18:00		w9:00-12:00 14:00-18:00		14:00-18:00
GIVRY EN ARGONNE			9:00-12:00		14:00-17:00	14:00-17:00
MAIRY SUR MARNE			9:00-12:00 14:00-18:00		9:00-12:00	14:00-18:00
PARGNY	9:00-12:00 14:00-18:00			9:00-12:00 14:00-18:00	9:00-12:00	14:00-18:00
POGNY		9:00-12:00 14:00-18:00			9:00-12:00 14:00-18:00	9:00-12:30
STE MÉNEHOULD		9:00-12:00 14:00-18:00	14:00-18:00	9:00-12:00 14:00-18:00	9:00-12:00	14:00-18:00
THIÉBLEMONT		9:00-12:00	9:00-12:00		14:00-18:00	9:00-12:30
VALMY			9:00-12:00		9:00-12:00 14:00-18:00	9:00-12:00
VANAULT LES DAMES		9:00-12:00		14:00-18:00		9:00-12:30
VILLE SUR TOURBE			9:00-12:00			14:00-17:00
VILLERS EN ARGONNE		9:00-12:00		9:00-12:00		9:00-12:00

LES DÉCHETS AUTORISÉS POUR LES PARTICULIERS



VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL?

Pour accéder au réseau des déchèteries, les professionnels doivent être obligatoirement avoir une convention et présenter sa carte d'accès à l'agent d'accueil.

Renseignez-vous auprès de l'agent d'accueil ou bien directement au SYMSEM au 03 26 70 19 28

LES CONSIGNES DE TRI

Au SYMSEM, les ordures ménagères non triées ne sont pas collectées,

Reportez-vous aux consignes de tri ci-dessous pour trier correctement vos déchets !

LE SAC DE TRI OU L'APPORT VOLONTAIRE



BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE



CARTONS D'EMBALLAGES



BRIQUES ALIMENTAIRES



JOURNAUX, REVUES, MAGAZINES



EMBALLAGES MÉTALLIQUES

RAPPEL:

Un doute sur les emballages en plastique ?

Seuls les bouteilles ou flacons vont dans le sac jaune!



LA BORNE À VERRE



BOUTEILLES, POTS ET BOCAUX EN VERRE

LE SAC D'ORDURES MÉNAGÈRES



ORDURES MÉNAGÈRES, EMBALLAGES ET FILMS PLASTIQUES, BARQUETTES POLYSTYRENE, BOÎTE À OEUFS, POT FROMAGE BLANC, SACHETS SURGELÉS .